

# Etude de Maître Alexandre PRÉVOST

## Notaire à GUIGNICOURT (Aisne)

*Honoraires fixés en application de l'article R. 444-2.5° du code de commerce  
(Décret n° 2016-230 du 26 février 2016)*

### I - Négociation immobilière

*Lorsque le Notaire est mandaté pour vendre ou louer un bien, l'honoraire de négociation qui s'ajoute aux émoluments de vente ou de location sont fixés comme suit :*

- Pour les ventes immobilières :
  - En ce qui concerne les maisons et appartements :
    - 4.000 € HT (4.800 € TTC) forfaitaire jusqu'à 100.000 €
    - 4 % HT (4,8% TTC) au-dessus de 100.000 €
  - En ce qui concerne les terrains :
    - 3.000 € HT (3.600 € TTC) forfaitaire quel que soit le prix
- Pour un bail d'habitation :
  - Un demi mois de loyer (+ TVA à 20%)

### II - Estimations immobilières

- Estimation à objet fiscal (succession, donation, divorce, ISF) : 250 € HT (300 € TTC)
- Estimation sans objet fiscal : 125 € HT (150 € TTC) non facturé si le mandat de vente confié au service immobilier de l'Etude.

### III – Consultations (sur rendez-vous, par courrier ou par mail)

- 50 € HT (60€ TTC) par demi-heure